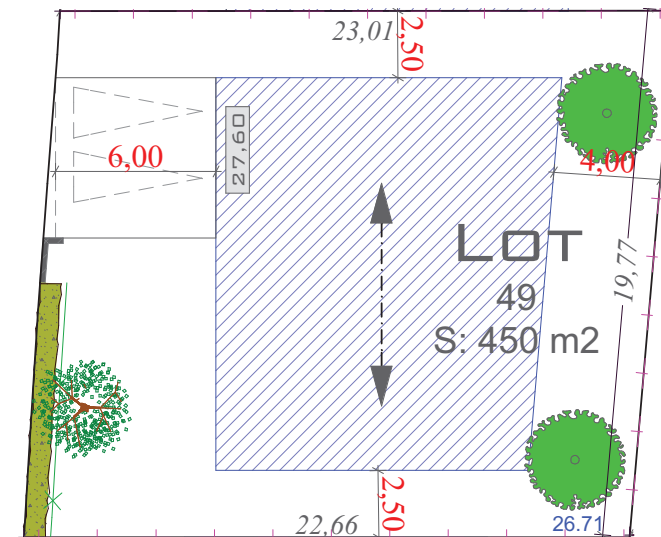




ARCHITECTE COORDINATEUR, CHARGÉ DU CONTRÔLE DES DÉPÔTS DE PERMIS DE CONSTRUIRE EN MATIÈRE RÉGLEMENTAIRE ET DU RESPECT DES PRÉSCRIPTIONS ARCHITECTURALES:
JACQUES DELANDY
16 RUE AMPÈRE 95300 PONTOISE
TEL. 01.34.24.00.61 FAX. 01.34.24.08.06



- 28,82 Niveau Terrain Naturel
- Courbe de niveau, Terrain Naturel
- 6,00 6,00 1,66
- places de stationnement sur parcelle + murêt Technique" à la charge de l'acquéreur et réalisés par l'aménageur
- Sens Principal du faîtage des constructions
- Périmètre d'implantation des constructions
- Niveau conseillé du Plancher du RDC
- Arbres existants conservés
- Arbres de hautes tiges 16/18 en fond de parcelle : chênes, marronniers, érables, hêtres, acacias, frênes, saules... (essences locales) à la charge de l'acquéreur
- Arbres et arbustes en fond de parcelle sur les lots 03 à 14 et le lot 59 : à la charge de l'acquéreur
- Ecran Végétal + Circulation Douce
- Grillage Vert soudé rigide, sur rues internes du projet, en retrait d'un mètre de la limite. H = 1,30 m. doublé d'une haie végétale taillée à floraison décalée, de même hauteur : à la charge de l'aménageur
- Grillage en panneaux rigides, sur rues externes du projet en limite des Lots 14 à 32. H = 2 m doublé d'une haie végétale vive de même hauteur, largeur 2m, à la charge de l'acquéreur
- Grillage plastifié Vert sur limites séparatives du projet H = 1,80m, doublé d'une haie végétale vive ou taillée de même hauteur, à la charge de l'acquéreur
- Remarques :**
- Le Thuya est Interdit dans la composition des Haies sur Rue et des Haies séparatives
- La plantation des arbres à haute tige se fait à 2 m minimum des limites, (code civil)

LOT N° 49 SURFACE : 450M²

ECH : 1/200E

MAITRE D'OUVRAGE

NEXITY FONCIER CONSEIL
RÉSIDENTE DU FRONT DU LAC
99 RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE
95880 ENGHEN LES BAINS
TEL. 01.34.05.19.00
FAX. 01.34.05.19.19

GUISSET CONSEIL
41 RUE DU CHEF DE VILLE
60530 LE MESNIL EN THELLE
TEL. 03.44.66.01.11
FAX. 03.44.66.04.11

PLAN CONTRACTUEL, CONCERNANT LES PLANTATIONS, LES CLOTURES ET LES PÉRIMÈTRES D'IMPLANTATION.
PLAN NON CONTRACTUEL CONCERNANT LES CÔTES ET LES SURFACES. ELLES SONT SUSCEPTIBLES DE CHANGEMENTS MINEURS APRÈS PROJET
VERBAL DE BORNAGE D'UN GÉOMÈTRE EXPERT